



**HAL**  
open science

## Edito - Une première en Europe occidentale : la reconnaissance de l'Etat de Palestine

Olivier Lecucq

► **To cite this version:**

Olivier Lecucq. Edito - Une première en Europe occidentale : la reconnaissance de l'Etat de Palestine. 2024, pp.2-4. hal-04620249

**HAL Id: hal-04620249**

**<https://univ-pau.hal.science/hal-04620249>**

Submitted on 21 Jun 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## ***Une première en Europe occidentale : la reconnaissance de l'État de Palestine***

On pourra sans doute reprocher beaucoup de choses au Président du Conseil espagnol, Pedro Sánchez, et les forces d'opposition s'y emploient continuellement, mais force est de reconnaître qu'il ne craint pas de prendre des décisions fortes, au risque d'exacerber les foudres à son encontre et de laisser penser que de telles décisions sont au moins autant le produit d'un calcul politique fait à son propre avantage que du souci de poursuivre l'intérêt national. Les mesures prises en faveur des indépendantistes catalans depuis son accession au pouvoir en juin 2018, et, à ce titre, en dernier lieu, la loi d'amnistie envers tous ceux susceptibles d'être pénalement inquiétés pour avoir diligenté ou soutenu le *Procés* que le Congrès des députés vient d'approuver définitivement le 30 mai dernier, en fournissent une illustration topique.

La reconnaissance officielle de l'État de Palestine décidée le 28 mai en Conseil des ministres est sans nul doute à ranger dans cette catégorie tant elle fera date dans l'histoire de la politique extérieure espagnole. Elle n'est cependant pas une surprise puisque, depuis plusieurs mois, Pedro Sánchez veut porter haut la voix de l'Espagne dans la recherche d'une issue au conflit israélo-palestinien engagé consécutivement aux terribles attaques terroristes du Hamas contre Israël le 7 octobre dernier, dans la volonté aussi de faire cesser la non moins terrible répression dont sont victimes depuis lors les habitants de la Bande de Gaza sous domination du Hamas. Il avait d'ailleurs informé les parlementaires de cette intention la semaine précédente.

Dans un discours prononcé au Palais de la Moncloa, Pedro Sánchez a justifié cet acte fort et solennel comme « l'unique manière d'avancer vers une solution que tous reconnaissent comme la seule possible : celle d'un État de Palestine qui coexiste avec l'État d'Israël en paix et en sécurité ». Prenant le pas des 140 États ayant déjà reconnu l'État de Palestine, il s'agit « non seulement d'une question de justice historique envers les aspirations légitimes du peuple palestinien (...) mais aussi d'une nécessité impérieuse si nous voulons collectivement garantir la paix ». L'idée étant de se conformer aux résolutions n° 242 (22 novembre 1967) et 338 (22 octobre 1973) du Conseil de sécurité de l'ONU qui, l'une après la guerre de Six-jours, l'autre après la guerre du Kippour, commandaient, non pas, à vrai dire, l'instauration d'un État palestinien, mais un cessez-le-feu entre les belligérants, le retrait par Israël des territoires occupés lors des conflits en cause, et l'engagement d'un processus et d'accords de paix. Sur ce fondement international, il s'agirait ainsi, selon les mots de Pedro Sánchez, d'œuvrer à l'instauration d'un État de Palestine qui « doit être, en premier lieu, viable ; avec la Cisjordanie et Gaza connectés par un corridor et avec Jérusalem Est comme capitale, unifiées sous le gouvernement légitime de l'Autorité Nationale Palestinienne ».

Le Président du Conseil ne manque toutefois pas de souligner que la reconnaissance de l'État de Palestine est prise « contre personne », « encore moins contre Israël, un peuple ami que nous respectons et apprécions, et avec lequel nous voulons maintenir la meilleure relation possible ». De même, insiste-t-il sur le fait qu'une telle reconnaissance est le signe « de notre rejet frontal, ferme, du Hamas qui est contre la solution de deux États », ajoutant que l'« Espagne condamne depuis le premier moment et avec une grande fermeté les attaques terroristes du 7 octobre, et cette condamnation est l'expression ferme de notre engagement absolu dans la lutte contre le terrorisme ».

Il termine son discours en indiquant les trois priorités sur lesquelles se concentreront les efforts de l'Espagne destinés à faire de la solution de deux États une réalité. La première, « la plus urgente », vise « à mettre fin à une crise sans précédent dans la Bande de Gaza », et, à cet égard, Pedro Sánchez lance « un appel, une fois de plus, à un cessez-le-feu permanent ; à l'entrée de l'aide humanitaire ; et

à la libération immédiate des otages israéliens aux mains du Hamas ». La deuxième tient à « appuyer l'Autorité Nationale Palestinienne dans le processus de réformes (qu'elle a initié) », sachant que « l'Autorité Palestinienne est notre partenaire pour la paix et va nécessiter tout notre appui ». La troisième consiste à impulser « la coopération avec nos partenaires arabes, qui travaillent également pour la paix et la prospérité dans la région », ce qui conduirait à favoriser la formation d'« une conférence internationale de paix qui donne réalité, une fois pour toute, à la solution des deux États ».

Cette reconnaissance officielle par l'Espagne, effectuée le même jour et de manière coordonnée par la République d'Irlande et la Norvège, est une première en Europe occidentale. Elle ouvre sans doute une nouvelle voie, la voie européenne, et rejoint, en le confortant, le concert international depuis longtemps largement favorable à la reconnaissance de l'État de Palestine, ainsi que l'a montré, une fois encore, le récent vote, à une écrasante majorité, de l'Assemblée générale des Nations-Unies en faveur de l'admission de l'État de Palestine en tant que membre de plein droit de l'ONU (143 voix pour et seulement 9 contre ; Nations Unies, AG/12599, 10 mai 2024).

Reste que ce geste historique de la part de l'Espagne comporte aussi une part de risque, non seulement au plan interne, puisque l'opposition a aussitôt dénoncé une décision prise sans aucune concertation d'ordre national alors qu'elle engage l'Espagne toute entière et qu'un minimum de consensus eut été nécessaire, mais également, et surtout, au plan européen et international. Au plan européen, il n'est en effet pas très heureux que les États membres de l'Union européenne marchent en ordre aussi dispersé à propos d'un sujet aussi important et aussi stratégique que celui du conflit israélo-palestinien actuel, et plus largement du conflit israélo-arabe qui sévit dans la région depuis la Seconde guerre mondiale. Ainsi l'Espagne reconnaît l'État palestinien quand, par exemple, la République tchèque et la Hongrie votent contre la résolution de l'ONU du 10 mai qui vient d'être rappelée. En termes de lisibilité, et donc de force, de la voie européenne, il est difficile de faire pire.

Au plan international, la reconnaissance de l'État de Palestine dans le dessein de peser sur la solution de deux États n'aura probablement aucun effet sur la manière dont pourra être résolue la crise actuelle. Il importe d'abord de rappeler à cet égard que l'idée de l'existence de deux États vivant en paix a été émise, et recommandée, dès une résolution de 1947 de l'ONU, alors que les terres de Palestine étaient encore sous mandat britannique et qu'il était question de les partager entre un État juif et un État arabe (Résolution 181 de l'AG de l'ONU du 29 novembre 1947). C'était il y a 77 ans, et depuis la première guerre israélo-arabe de 1948 (faisant suite à la déclaration d'indépendance de la Palestine), Israël n'a pour ainsi dire cessé d'être en guerre contre des États arabes voisins et contre des factions armées en territoires occupés ou limitrophes. Parmi les événements les plus marquants : guerre des Six-jours (1967), guerre du Kippour (1973), première Intifada (1987), seconde Intifada (2000). Auxquelles il faut ajouter d'innombrables et perpétuels épisodes de conflits plus ou moins ponctuels et localisés. Jusqu'à la terrible journée du 7 octobre 2023 donc, cinquante ans jour pour jour après le déclenchement de la guerre du Kippour, où l'organisation terroriste islamique Hamas a lancé une attaque, aussi massive qu'abominable, contre la population de l'État hébreu. Ce qui, comme on le sait, a provoqué jusqu'à aujourd'hui une répression sans pareille d'Israël dans la Bande de Gaza, le fief du Hamas, plongeant ce petit territoire dans un abîme de souffrances.

Tout au long de cette période, la communauté internationale, au sein de l'ONU en particulier, a cherché à recommander ou à imposer des plans de sorties de conflits et de pacification des relations, et on ne compte plus les résolutions s'y employant, comme on ne compte plus les accords de paix entre les parties opposées destinés à solutionner le problème de manière pérenne. Cette action internationale et ces accords n'ont toutefois jamais abouti, et si les facteurs d'échec sont multiples, et qu'il faut se garder de toute affirmation ou jugement simpliste tant la situation est historiquement

complexe, ils tiennent en particulier à ce que Israël n'a jamais pu, ou su, considérer que les conditions de sa sécurité étaient garanties, sachant que le mot d'ordre des belligérants adverses tenait, ou avait tenu, le plus souvent à la disparition de l'État hébreu. Ce qui explique aussi la réticence d'Israël à se retirer des territoires qu'elle a occupés à la suite des guerres rappelées ci-dessus, retrait qui, pourtant, comptent, depuis 1967, parmi les conditions de paix suscitées et imposées par l'ONU...

En conséquence, compte tenu du passé et compte tenu de la situation actuelle consécutive aux événements du 7 octobre dernier, il n'est pas sûr que la reconnaissance par l'Espagne de l'État de Palestine ne produise pas l'effet inverse de celui escompté en braquant le Gouvernement israélien encore un peu plus qu'il ne l'est à l'égard de la pression internationale. En tout état de cause, toute solution de paix, et toute solution ensuite vers la création d'un État de Palestine, qui, de l'opinion presque unanime, paraît en effet la seule voie d'une pacification pérenne de la région, impose que les parties considérées, et en premier lieu Israël, se mettent autour d'une table pour négocier un accord. C'est tout le sens du veto opposé par les États-Unis à la résolution précitée pour l'admission de l'État de Palestine comme membre de droit de l'ONU, mais défendu également par plusieurs pays européens (comme la République Tchèque), considérant que « les mesures unilatérales de l'ONU et sur le terrain ne promeuvent pas la solution des deux États » et que « le statut d'État ne peut provenir que de négociations directes entre les parties » (voir les explications de vote sur la résolution de l'AG du 10 mai). Il faudra ainsi renouer le dialogue sur le modèle des accords d'Abraham signés à Washington le 15 septembre 2020 par les Émirats arabes unis, Bahreïn et Israël, et destinés à normaliser leurs relations, même s'il faut avouer qu'en l'état actuel ce chemin est bien difficile à tracer, que l'on reconnaisse ou pas l'État de Palestine. **O. L.**